

Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2008/2557(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le Tibet		
Sujet		
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux		
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde		
Zone géographique		
Tibet		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
26/03/2008	Débat en plénière		Résumé
10/04/2008	Résultat du vote au parlement		
10/04/2008	Décision du Parlement	T6-0119/2008	Résumé
10/04/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2008/2557(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 123-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B6-0133/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0134/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0135/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0136/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0137/2008	09/04/2008	EP	
Proposition de résolution		B6-0138/2008	09/04/2008	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B6-0133/2008	09/04/2008		
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité	T6-0119/2008	10/04/2008	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)3169	28/05/2008	EC	

Résolution sur le Tibet

L'Assemblée a tenu un débat, suite à la déclaration du Conseil et de la Commission, sur la situation au Tibet.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 10 avril 2008.

Résolution sur le Tibet

À la suite du débat qui a eu lieu le 26 mars 2008, le Parlement européen a adopté par 580 voix pour, 24 voix contre et 45 abstentions, une résolution sur la situation au Tibet. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le 49^{ème} anniversaire du soulèvement national tibétain contre le pouvoir chinois a donné lieu à des manifestations de grande ampleur de moines, de religieuses et de simples citoyens tibétains contre la répression chinoise. Selon les autorités chinoises, 20 personnes auraient perdu la vie et selon d'autres sources, plus de 140 Tibétains seraient morts au cours de ces affrontements et des dizaines d'autres auraient été arrêtés.

Le Parlement condamne fermement la répression brutale exercée par les forces de sécurité chinoises contre les manifestants tibétains et tous les actes de violence, quelle qu'en soit l'origine. Il demande au gouvernement chinois que soient garantis des soins médicaux appropriés pour les Tibétains blessés et une assistance juridique pour ceux qui ont été arrêtés. Il demande également la libération immédiate de tous ceux qui ont manifesté pacifiquement et qui, en cela, n'ont fait qu'exercer leur droit légitime à la liberté d'expression. Enfin, ils réclament une enquête ouverte et indépendante sur les émeutes soit conduite sous les auspices des Nations unies.

Critiquant le traitement souvent discriminatoire envers les minorités ethniques chinoises qui n'appartiennent pas au groupe han, les députés appellent la Chine de respecter les engagements publics qu'elle a elle-même pris en ce qui concerne les droits de l'homme et des minorités, la démocratie et l'État de droit et dont le Comité international olympique (CIO) a fait part lorsqu'il a décidé d'autoriser ce pays à organiser les Jeux. Ils prient la Chine de ne pas exploiter la tenue des Jeux olympiques de 2008 de façon abusive en arrêtant des dissidents, des journalistes et des militants des droits de l'homme. Ils demandent également aux autorités chinoises de mettre immédiatement fin à la censure et au blocage des sites web d'informations situés à l'étranger. Dans ce contexte, ils réclament la libération immédiate de Hu Jia, éminent activiste des droits de l'homme, ainsi que celle de l'ensemble des journalistes, des internautes et des cyberdissidents emprisonnés en Chine pour avoir exercé leur droit à l'information.

Réaffirmant leur attachement à l'intégrité territoriale de la Chine, les députés saluent l'attitude de Sa Sainteté le Dalaï Lama, qui a appelé la population tibétaine à protester de façon non violente et qui a rejeté les appels à l'indépendance du Tibet en proposant la voie médiane permettant une autonomie culturelle et politique véritable ainsi que la liberté religieuse. Ils réclament l'ouverture sans conditions préalables d'un dialogue constructif en vue de parvenir à un accord politique global comprenant une solution viable pour l'autonomie culturelle et politique du Tibet, la liberté religieuse et le respect des droits de la minorité tibétaine dans les autres provinces chinoises.

Le Parlement demande au Conseil, et en particulier à la Présidence, de suivre avec attention les événements, de veiller à la cohésion d'une position commune de l'Union européenne et de veiller à l'application des décisions prises à la suite de cette position. Il invite le Conseil à nommer un envoyé spécial pour les questions tibétaines chargé de favoriser le dialogue entre les parties.